



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL59-DE



Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

59- RYTHMES SCOLAIRES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 avril 2019, le Conseil municipal de la Ville des Herbiers votait un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2019.

Cet avis intervenait à la suite des votes des Conseils d'école des 4 écoles publiques présentes sur le territoire municipal et qui, par trois votes POUR et un CONTRE, ont souhaité le retour à la semaine de 4 jours.

Ce rythme de 4 jours d'école par semaine est une dérogation par rapport au rythme officiel qui instaure une semaine de 4,5 jours d'école.

Tous les 3 ans, la Ville est amenée à se prononcer sur le maintien ou l'abandon de cette dérogation, tout comme les 3 Conseils d'école.

En 2022, tous les Conseils d'école ont émis un avis favorable au maintien du rythme scolaire à 4 jours. Dans la continuité et afin de soutenir ces démarches de parents et d'enseignants, le Conseil municipal du 4 avril 2022 s'est également prononcé favorablement sur le maintien dérogatoire de 8 demi-journées d'enseignement hebdomadaires réparties sur une semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

En 2025, les mêmes démarches doivent se réaliser.

Comme il y a 3 ans, tous les Conseils d'école ont émis un avis favorable au maintien du rythme scolaire à 4 jours.

Le Conseil municipal est donc désormais invité à se prononcer sur le maintien dérogatoire de 8 demi-journées d'enseignement hebdomadaires réparties sur une semaine de quatre jours pour la prochaine rentrée scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.521-1, L.551-1 et D.521-1 à D.521-13,
Vu le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Vu les délibérations n°43 du Conseil municipal du 15 avril 2019 et n°39 du Conseil municipal du 4 avril 2022,
Vu les avis des Conseils d'école des écoles publiques des Herbiers,
Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 23 avril 2025,
Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

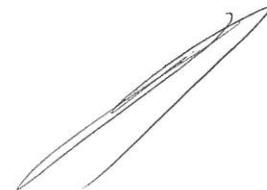
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- émet un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2025.

Aurélie PAQUEREAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025